Décharge 2016: Autorité bancaire européenne (ABE)

2017/2171(DEC) - 09/02/2018 - Document de base non législatif complémentaire

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2016 et le bilan financier au 31 décembre 2016 de **l'Autorité bancaire européenne** (ABE), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Autorité pour l'exercice 2016, accompagné des réponses de l'Autorité aux observations de la Cour, le Conseil a recommandé au Parlement européen **d'octroyer la décharge** au directeur exécutif de l'Autorité sur l'exécution de son budget 2016.

Le Conseil s'est félicité de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels de l'Autorité présentent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour 2016 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le Conseil a encouragé l'Autorité à continuer d'améliorer sa **programmation financière** ainsi que le suivi de l'exécution de son budget, en tenant compte de la décision relative au futur siège de l'Autorité.